

**« La parole aux témoins »**  
**Ouverture au caractère ontologique de la**  
**responsabilité pour une éthique de proximité dans**  
**les organisations internationales**

**Prof. Isaïe NZEYIMANA**  
**Université du Rwanda**

Le contexte est celui du génocide contre les tutsi du Rwanda, dans un monde contemporain, longtemps<sup>1</sup> après la charte des droits universels de l'homme, longtemps après la charte de la prévention contre les génocide dans le monde, longtemps après les autres génocides et refoulement des victimes à leurs sort, sans qu'un homme aussi libre, responsable et engagé comme celui que décrit le philosophe Jean Paul Sartre dans « des mais salles »<sup>2</sup>, s'en indigne et mobilise ses égaux des pays voisins et d'autres, membres des organisations internationales de maintien de la paix.

Malgré la distance des temps, le génocide contre les Tutsi du Rwanda est toujours actuel, dans les cœurs, sur les visages des victimes et témoins, pour longtemps ; c'est un crime contre l'humanité ; il ne se guérit pas ; il est trans générationnel ; il est une lourde responsabilité.

Par rapport à la vérité, expression de cette table ronde, la vérité est dans la loi de la causalité qui relie une cause à son effet. La responsabilité vient du latin *respondere*, « répondre » de ses actes dont l'homme est la cause. Elle est alors personnelle : « Je suis la cause (ou je m'insère dans un enchaînement de causes), je suis donc responsable de cela ». Alain Etchegoyen cherche à comprendre le concept de la responsabilité en dehors de son acception juridique. Il distingue la

---

<sup>1</sup> La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 217A (III) du 10 décembre 1948.

<sup>2</sup> Jean-Paul Sartre, *Les mains sales*, Folio, Gallimard, 1948, 274 p.

responsabilité juridique « *Je suis obligé de répondre de mes actes* » et la responsabilité morale qui s'exprime dans le principe de responsabilité : « *Je veux répondre de mes actes ou décisions et de leurs conséquences devant l'autre* »<sup>3</sup>.

Vérité et responsabilité, termes de cette table ronde, sont donc associées. Ce Colloque, et d'autres travaux intéressants qui l'ont précédé, en établissant les vérités, il établit aussi des responsabilités. Catherine Coquio<sup>4</sup> étudie plusieurs rapports sur l'implication de la communauté internationale dans le génocide contre les Tutsi du Rwanda; elle décrit les vérités et les responsabilités historiques, financières, politico-militaires et diplomatiques. Avec ces travaux et d'autres, à chaque catégorie de vérité, correspondent les acteurs (les causes) et donc des responsabilités et des responsables<sup>5</sup>.

L'on se demanderait en quoi les organisations internationales et certains pays puissants et membres des organisations internationales de maintien de la paix ont-ils des responsabilités historiques alors que, certains, comme la France, n'ont jamais eu des liens directs avec le Rwanda ancien.

Catherine Coquio<sup>6</sup>, dans ses paragraphes introductifs, écrit :

*« D'une part, il n'y a pas réellement eu de « décolonisation » au Rwanda : c'est précisément à cela qu'a servi la fameuse « révolution sociale », qui, devant les désirs d'émancipation de l'élite tutsie*

---

<sup>3</sup> Alain, Etchegoyen, *La vraie morale se moque de la morale*, Seuil, « Essais », Paris, 1999, p.128.

<sup>4</sup> Catherine, Coquio, « Guerre coloniale française et génocide rwandais : la responsabilité, l'implication de l'État français et sa négation », <https://journals.openedition.org/chrhc/78599> | 2006.

<sup>5</sup> Lire aussi : Assemblée Nationale (Française). Rapport d'information. Mission d'information sur le Rwanda, par la mission d'information de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées et de la Commission des Affaires Etrangères, *sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 décembre 1998. <https://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>

<sup>6</sup> Catherine, Coquio, « Guerre coloniale française et génocide rwandais : la responsabilité, l'implication de l'État français et sa négation », <https://journals.openedition.org/chrhc/78599> | 2006.

*bientôt gagnée à la cause de l'indépendance, porta au pouvoir la majorité hutu. La « révolution » qui installa la « République » rwandaise fut un renversement d'alliance coloniale.*

En complétant ce paragraphe, d'abord, il n'y a pas de colonisation au Rwanda, sauf le protectorat allemand (1897- 1916) et le mandat et tutelle belge (1916- 1959) qui, par contre, en pratique coloniale et de tutelle et par abus, le Rwanda sera géré et administré comme une colonie belge.

Catherine Coquio pose ensuite cette question : *« En quoi le génocide des Tutsis du Rwanda, commis par les forces du Hutu Power avec la participation de la population rwandaise, concerne-t-il l'histoire coloniale française ? D'autre part, le Rwanda ne fut pas une « colonie » française – du moins pas au sens strict du terme », écrit-elle.*

L'historiographie du Rwanda ancien a élaboré des théories et idéologies des migrations, des peuplements, a construit idéologiquement « des ethnies » entre les Rwandais et a déterminé l'avenir historique de « ces ethnies » construites qui ne doivent jamais exister ensemble : l'une ou l'autre, selon les époques ; d'abord « les Tutsi » seuls, puis « les Hutu » seuls. Elle a manipulé, non seulement l'histoire du Rwanda en lui réduisant à une histoire ethnique, mais aussi les mythes des origines ont été interprétés dans des vues politiques idéologiques de division de l'originalité unitaire du peuple rwandais<sup>7</sup>.

« Il n'y a donc pas réellement eu de « décolonisation » au Rwanda », mais une ingérence et des manipulations du patrimoine identitaire et de l'histoire orale et écrite du Rwanda, entre les mythes fondateurs à la base de l'unicité du peuple rwandais et les récits. Le génocide contre les Tutsi est ce continuum historique. Si certains des Etats amis du Rwanda et membres des organisations internationales de maintien de la paix n'ont pas participé, du moins directement, à cette histoire, par

---

<sup>7</sup> Lire : (i) Jean-Pierre, Chrétien, « Mythes et stratégies autour des origines du Rwanda (XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècles) : Kigwa et Gihanga entre ciel, les collines et l'Ethiopie », pp281-320, in Histoire de l'Afrique, les enjeux de mémoire (dir. Jean-Pierre, Chrétien et Jean-Louis Triaud), Karthala, Paris, 1999, 503p.

(ii) Catherine, COQUIO, *Rwanda. Le réel et les récits*, Paris, Éd. Belin, coll. Littérature et politique, 2004, 217 p.  
<https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/5752?lang=en>  
8 | 2005.

contre, ils interviennent et s'insèrent dans cette chaîne ; ils s'insèrent dans ce continuum « ethnique » d'une responsabilité historique coloniale « *au-delà des indépendances* », selon l'expression de Catherine Coquio. Elle conclut son introduction en posant que cette forme spécifique de continuité pose la question de la *persistance* « *de la guerre coloniale au-delà des indépendances* »<sup>8</sup>.

### **Des responsabilités pour quelle fin ?**

Cette réflexion appartient à un ensemble d'un thème plus large : « Savoirs, sources et ressources sur le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda » ; ce thème est mené par une équipe des chercheurs du Rwanda et de la France, en deux sessions, l'une au Rwanda, l'autre en France. En bus, dans la matinée du 09 Septembre 2023, en route, de l'Aéroport Charles De Gaulle vers Paris, Vincent Duclert, chef de l'équipe, nous tenait en conversation. Quelques fragments me sont restés : « L'histoire construit la paix » ; -c'était pour moi très nouveau- ; « Le savoir ne se construit pas en solo, mais ensemble ». Par là, j'ai compris, que c'est la vérité et la responsabilité pour construire la paix. Vers la fin du Colloque, Antoine Mugesera m'a posé cette question : « Crois-tu que ces conférences aboutissent à quelque chose ? », - Oui. - Quoi ? - Pas tellement ou uniquement de la science, de récits et des nouvelles didactiques d'enseignement de l'histoire du génocide, mais quelque chose de signe. - Signe à quoi ? - A la paix. Pendant les sessions, le Président Emmanuel Macron nous a reçus au Palais de l'Élysée. Lors de la session du Rwanda, les deux présidents, du Rwanda et de la France, sont intervenu en vidéo conférence, les deux ambassadeurs des deux pays respectifs ont participé aux Sessions de Huye et de la Paris, le Ministre de la justice, côté du Rwanda, a participé entièrement à la session de Paris. En même temps, ces deux sessions ont eu lieu dans les deux universités (à Huye et à Paris) ; j'en ai alors compris que ces recherches offraient à la politique des instruments de construire la paix. Une semaine après, puisque j'étais resté à Paris quelques jours, un soir, Vincent Duclert et Marcel Kabanda, m'ont offert

---

<sup>8</sup> Catherine, Coquio, « Guerre coloniale française et génocide rwandais : la responsabilité, l'implication de l'État français et sa négation », <https://journals.openedition.org/chrhc/78599> | 2006

très généreusement un café, disons une bière ; en conversant, ils m'ont posé la même question. J'ai dit : dans notre monde, y compris en France, à chaque occasion, certaines mémoires même de longues dates, ne se guérissent pas ; pour une circonstance déclencheuse, ces mémoires reviennent, parfois comme des traumatismes profonds ou moins profonds, parfois comme des manipulations par des manipulateurs de l'histoire, des récits et des mémoires. Ces recherches et savoirs construits ensemble sur le génocide contre les Tutsi du Rwanda établissent des paradigmes des vérités pour la paix, dans la vérité ; en même temps, ces savoirs construits ensemble barricadent des manipulateurs des vérités et des mémoires.

### **Un scénario accablant**

Le génocide a été préparé et alerté aux organisations onusiennes et aux pays puissants décideurs dans les organisations onusiennes ; il a été exécuté en présence des organisations internationales onusiennes de maintien de la paix, ajoutons aussi des pays voisins, amis et de lien historique, du Rwanda ; il a duré 100 jours, avec des Tutsi qui essayaient de résister contre une armée génocidaire, un gouvernement et une milice, sans qu'un secours leur soit apporté. À la fin, le seul mot, « Nous », d'un nous impersonnel, regrettons, le génocide a eu lieu ... » ; « Le génocide est à combattre par tout homme vivant sur la terre » ; - « Que le génocide ne se reproduise plus jamais<sup>9</sup> ».

En ces expressions impersonnelles à la fin du génocide, les chercheurs internationaux ne sont pas plus avancés. Malgré les interdictions des philosophes du « Cercle de Vienne » en faveur de la clarification du langage, les termes « aveuglement international face à la dérive, « Arlette contres les signes avant-coureurs des crimes et du génocide », « appel à la vigilance, à la surveillance », « des responsabilités historiques ou politiques » où personnes de se sent concernée ... sont des terminologies non engageant et donc irresponsables.

---

<sup>9</sup> Isaïe, Nzeyimana, « Rapport de documentation du Kigali Genocide Memorial (KGM) pour la construction d'un dossier d'inscription du Site mémorial de Kigali sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », Kigali, 2016, p. 38-49.

Sous un sous titre « L'ONU et les chercheurs », David Ambrosetti et Yves Buchet de Neuilly décrivent en même temps qu'ils expliquent cette généralité. Commandés par les Gouvernements et les grandes organisations pour des actions à grandes échelles, les chercheurs internationaux ignorent le niveau local et les liens entre les différents niveaux d'analyse<sup>10</sup>.

Par ailleurs, ces généralités, même impersonnelles, ont une valeur d'hypothèse de travail pour la description des faits, dans une ontologie descriptive. Ainsi, le génocide contre les Tutsi du Rwanda révèle le questionnement sur la responsabilité des individus siégeant dans des Organes et organisations internationales de prise de décision.

### **L'explication du titre**

Le titre « Caractère ontologique de la responsabilité » vient dire que la responsabilité est une réponse du sujet « Je », être (du grec = ontos) humain concret et situé à l'adresse d'un sujet « Tu », être (=ontos) humain concret et situé. Or, dans les organes et organisations internationales, cette relation « Je »-« Tu » n'est jamais directe ou authentique, selon les catégories existentielles de la philosophie de la relation chez Martin Heidegger (1889-1976), Martin Buber (1878), Emmanuel Levinas (1905) ou Gabriel Marcel (1889-1973). Elle est médiatisée ou indirecte : le « Je », sujet siégeant dans les organisations onusiennes et dans les conseils des pays puissants et le « Tu », sujet victime des crimes à secourir, les deux ne se touchent pas. Entre « Je » et « Tu », il y a des organes ou distanciations. Les instruments de distanciations étant : (i) le conseil de sécurité et les pays puissants, (ii) les normes, (iii) les procédures et les hiérarchies, (iv) les idéologies ou prismes ou idoles, empruntons le terme au philosophe Francis Bacon (1561-1626), à travers lesquels les sujets siégeant voient les choses,

---

<sup>10</sup> David, Ambrosetti et Yves Buchet de Neuilly, « Crises et organisations internationales. Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs », p. 7-14. 75 | AUTOMNE 2009. <https://doi.org/10.4000/conflits.17680>  
<https://journals.openedition.org/conflits/17680>

apprécient et interprètent les événements. D'une guerre tribale entre les peuples archaïques que peut-on faire ? Telle est, par exemple, une interprétation idéologique des conflits, des crimes et des génocides chez les pays jugés minoritaires. Viret Emmanuel, dans son long texte sur « Chronologie du Rwanda (1867- 1994) », fait plutôt une chronologie de la violence à base ethnique et politique au Rwanda, sans noter que ce regroupement ethnique entre les Rwandais est une construction coloniale<sup>11</sup>.

### **Annnonce de méthodes**

Cette réflexion est un dialogue : (i) entre deux « ontologies » : rationnelle et existentielle, le primat devant à une ontologie existentielle comme supplément à l'ontologie rationnelle ; (ii) entre deux approches : normative et descriptive, le primat revenant à l'approche descriptive pour les contextes et les victimes situés ; (iii) entre deux modalités d'éthique : une éthique envisagée dans une métaphysique de l'être humain universel, sans contextes, le primat revenant à une éthique de proximité en faveur des hommes dans des contextes.

### **Une forme déviée de la responsabilité : anonyme et impersonnelle**

Si la responsabilité est une réponse du sujet « Je » à l'adresse d'un sujet « Tu », dans un Forum des Organes, la responsabilité n'est jamais personnelle ; elle est impersonnelle, disons « anonyme », chaque agent étant abrité par : (i) le principe de la collégialité, (ii) le principe de la confidentialité de la délibération. Ce n'est jamais « Moi » ou « Je », ce sont les Organes qui, suivant ou « références faites aux normes », telle est la formule administrative, en ont décidé comme il se devrait.

---

<sup>11</sup> Emmanuel, Viret, « Chronologie du Rwanda (1867- 1994), Violence de masse et Résistance » - Réseau de recherche, 8 Mars, 2010, Une chronologie de la violence <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/chronologie-du-rwanda-1867-1994.html>

Non plus, les victimes ne sont personnelles ; elles sont des catégories au sens sociologique, à peine anonymes<sup>12</sup>. (Les victimes) : les organes, les procédures et les doctrines onusiennes les ont objectivées (rendre objet), pour pouvoir les traiter selon les logiques normatives, les nombrer, les analyser, les établir sur des probabilités et donc d'importance ou de non importance, de fréquence ou de non fréquence.

Où est-il donc passé l'individu et le caractère individué de tout sujet ? Le philosophe Martin Heidegger (1889-1976) appelle cela « ne pas exister humainement ». Dans la fuite de l'existence, l'homme, désigné « *dasein* », se réfugie dans le « *on* » : un mode d'être inauthentique. Le « *on* » décharge le *dasein* (l'homme concret) de toute décision et responsabilité propre. Sous les leçons de cette philosophie du « *Je* », existant authentique, le se retirer du « *on* » est un choix, une décision en vue de pouvoir être le « *je* » le plus authentique<sup>13</sup>. Cette décision, c'est est la conscience ou la résolution, disons, à assumer sa responsabilité personnifiée, même dans les organes. Jean-Paul Sartre est le philosophe le plus épris de la liberté de l'homme individué, existant comme individu et unique et de la responsabilité...« *Nous sommes seuls, sans excuses. C'est ce que je veux dire quand je dis : l'homme est condamné à être libre. Il est responsable de tout ce qu'il fait*<sup>14</sup> ». L'existant

---

<sup>12</sup> Dans son livre, « La Sociologie. Notions de base », Joseph-H-Fichier, note de Cours par Michel Legault, Institut de philosophie Saint Joseph Mukasa (Yaoundé Cameroun), 1992, il définit la notion de « la catégorie sociale » comme le fait de partager des caractéristiques communes, sans avoir aucun contact ; une pluralité de personnes reconnues et étudiées comme une unité sociale simplement parce qu'elles partagent une ou plusieurs caractéristiques communes ; la formation des catégories mentales est l'un des processus mentaux les plus connus que les hommes se livrent ; elles rendent possible la compréhension intelligente des qualités et du comportement des choses semblables. Elles n'existent que dans l'esprit, elles sont une pluralité logique ou mentale.

<sup>13</sup> Isaïe, Nzeyimana, *Philosophie et rationalités - Livre III : Vivre avec les philosophes*, Editions du Net, Juillet 2020, p.382, ISBN: 978-2-312-07453-5. [librairie-gallimard.com/livre/9782312074535](https://www.gallimard.com/livre/9782312074535)  
<https://www.google.com/search?tbm=bks&q=Isaie+Nzeyimana>  
GOOGLE BOOKS the world's most comprehensive index of full-text books p. 309-333.

<sup>14</sup> Isaïe, Nzeyimana, *Philosophie et rationalités - Livre III : Vivre avec les philosophes*, Editions du Net, Juillet 2020, p.382, ISBN: 978-2-312-07453-5. [librairie-gallimard.com/livre/9782312074535](https://www.gallimard.com/livre/9782312074535)  
<https://www.google.com/search?tbm=bks&q=Isaie+Nzeyimana>

humain est précisément celui-ci qui échappe à la totalisation, celui qui ne se laisse jamais définir, ni comprendre. Il est singularité irremplaçable, il est l'unique. Unique parce qu'au-dehors de tout genre, unique en tant que sujet (sub-jectum) d'une responsabilité infinie<sup>15</sup>. Mais comment est-il possible de reconnaître cette singularité dans un monde - notre monde contemporain - qui semble à chaque instant mettre en cause le caractère irremplaçable de l'humain? La globalisation menace toute forme d'altérité et de différence, l'homme se voit souvent réduit à un pur numéro. Partout c'est la totalité, neutre et sans visage qui semble dominer, c'est l'universel avec son «mécanisme» impersonnel qui prétend tout réduire à sa logique<sup>16</sup>.

### **La tradition intellectuelle occidentale en tant qu'elle affirme les universaux, sans contextes**

La tradition occidentale qui a donné la grandeur aux Nations actuellement décideurs dans les Organes internationales onusiennes, qui a donné des écoles de pensée et des organisations internationales, qui a rédigé les préambules et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui a fondé les théories et les doctrines des sciences juridiques, politiques et des Relations internationales ou diplomatie, elle est dominée par une métaphysique et une « Ontologie rationnelle » : « Ontos » comme « être » et « logos » comme discours savant sur ce qui est et doit être.

C'est « l'être humain » universel, abstrait, sans contextes. Le philosophe Hegel (1770-1831) dit qu'un tel être correspond au non-être et donc au néant. Il est vide ou évidé de son contenu. Singulièrement, le philosophe Hegel (1770-1831) augure la philosophie des temps occidentaux contemporains ; il est soucieux de construire une bonne

---

GOOGLE BOOKS the world's most comprehensive index of full-text books, p. 309-333.

<sup>15</sup> Caterina, Rea, « De l'ontologie à l'éthique », Revue Philosophique de Louvain Année 2002 100-1-2 pp. 80-107 [https://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_2002\\_num\\_100\\_1\\_7410](https://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_2002_num_100_1_7410)

<sup>16</sup> Caterina, Rea, « De l'ontologie à l'éthique », Revue Philosophique de Louvain Année 2002 100-1-2 pp. 80-107 [https://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_2002\\_num\\_100\\_1\\_7410](https://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_2002_num_100_1_7410)

dialectique (ou un aller-retour) entre l'universel et le singulier, le global et le contexte. Il dénonce l'être en sa plus haute généralité, qui n'est ni ceci, ni cela, ni dans l'ici, ni dans le maintenant. Cette indétermination de l'être correspond à son néant<sup>17</sup>. C'est la contradiction qui gît même en l'être, à la fois l'être et le non-être ou néant ou rien ; cette contradiction est celle de la métaphysique antérieure (avant Hegel). L'être et le néant sont deux abstractions. Voilà où s'est conduit radicalement le discours contemporain : penser des universaux, des abstractions, sans se soucier des contextes et des sujets membres de ces universaux : Droits de l'homme, Démocratie, Souveraineté, Egalité entre tous, Pauvreté, Santé pour tous,... sans contextes.

Pourrions-nous proposer cette association entre l'école de la métaphysique de « l'être universel » sans contextes et la doctrine des droits de l'homme, de « l'être humain universel » aussi sans contextes, d'être ni femmes, ni enfants, ni minorités persécutées, ni identités brimées ?

Des lois, comme : « l'être est », « le non être n'est pas », « le mal n'existe pas », « il est simplement une absence du bien », ne pourrait qu'en découler cette atténuation « l'injuste n'existe pas, il est une absence du juste ». Et pourtant, il suffirait de visiter les sites de mémorial du génocide au Rwanda : Gisozi, Nyamata, Bisesero, Murambi le plus visités pour voir, non « l'absence du bien », mais « le mal en soi », « l'injustice en soi ».

C'est cette architecture conceptuelle héritée des temps historiques du triomphe de la rationalité dont il faut revisiter : Pourquoi par exemple l'universel au dessus de l'individu ? Pourquoi opposer objectivité contre subjectivité et ne prendre soin que de l'objectivité ? Pourquoi les individus en dessous des systèmes et des grandes totalités ? Pourquoi l'interdiction de la contradiction qui pense l'identité et la différence ensemble ? Pourquoi l'unilatéralité à la place de la bi latéralité ? Pourquoi la linéarité à la place de la circularité ? Pourquoi les futures à la place des instants ? Pourquoi uniquement l'analyse là où il fallait aussi la compréhension ?...

---

<sup>17</sup> Hegel, *Science de la Logique*, ed. *L'être*, § 15, p. 20.

Michel van de Kerchove, dans son texte sur « Vérité judiciaire et para-judiciaire en matière pénale : quelle vérité ? », s'attache sur le problème : « *Conformément à une certaine tradition dominante dans les sociétés occidentales contemporaines, l'on prend la vérité scientifique comme « modèle » ou « paradigme » de la vérité, on pourrait être tenté de croire que l'on se trouverait, dans ce contexte spécifique, en présence d'un modèle unique et absolu de vérité* »<sup>18</sup>.

Cette « vision moniste » de la vérité et de la méthode a fait l'objet, ces dernières décennies, de critiques multiples qui ont progressivement fait place à un pluralisme fondamental. Ainsi, dit-il, en dépit de l'ambition traditionnellement unitaire de la pensée, les multiples facettes d'un problème, les questionnements divers suscités par l'examen d'un objet, les langages privilégiés pour décrire les phénomènes correspondants, les logiques concurrentes mobilisent des optiques et des systèmes de représentation tout à fait irréductibles les uns aux autres, l'unité et la diversité<sup>19</sup>. En découle le devant alors « se retrouver conciliées au sein d'une complexité ; en découle aussi un pluralisme méthodologique, et, la nouvelle unité du savoir ressemble un peu, pour cela, à un archipel avec quelques passages irréguliers d'île en île<sup>20</sup> .

Le philosophe Kierkegaard Søren (1813-1855), vers la sortie du rationalisme moderne, réagit contre l'intellectualisme qui avait conduit aux « universaux » ; il distingue le penseur objectif (ou objectivant) et le penseur subjectif (attentif au sujet existant). Le penseur subjectif est *passionné*. Alors que la pensée objective est désintéressée (pour être objective), le penseur subjectif pense tout en relation avec lui-même ; il

---

<sup>18</sup> Michel van de Kerchove, Vérité judiciaire et para-judiciaire en matière pénale : quelle vérité ? dans Droit et société 2013/2 (n° 84), pages 411 à 432, <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2013-2-page-411.htm>

<sup>19</sup> Michel van de Kerchove, Vérité judiciaire et para-judiciaire en matière pénale : quelle vérité ? in Droit et société 2013/2 (n° 84), pages 411 à 432, <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2013-2-page-411.htm>

<sup>20</sup> Michel van de Kerchove, Vérité judiciaire et para-judiciaire en matière pénale : quelle vérité ? dans Droit et société 2013/2 (n° 84), pages 411 à 432, <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2013-2-page-411.htm>

porte un intérêt infini et une passion aux problèmes de l'existence, son existence. La pensée subjective est *dialectique*, car elle doit affronter les contradictions où l'homme réel se débat et où il a possibilité de choisir les alternatives<sup>21</sup>. Sous ces éclairages, l'homme n'est pas loin de moi : c'est celui-ci qui me dresse son visage : souriant ou iniquité, comme si il me disait quelque chose.

## La construction et destruction par le concept

Il semble que la science, le concept, la modélisation, tout ce qui est rationalité est à double effet : à la fois constructeur et destructeur. Le concept est constructeur après qu'il soit destructeur et il est constructeur parce qu'il est destructeur.

L'on devrait alors s'étonner de ceci : l'humanité n'est plus à l'aise parce qu'il existe des spécialistes des civilisations de l'Afrique, du Moyen orient, de l'Asie, des Amériques, de l'Australie...C'est parce que, d'un côté, le concept, en saccageant le mystère et, de l'autre côté, le spécialiste des civilisations, en décomposant l'unité qui était opaque, en désarticulant les grandes synthèses du monde, des peuples, des civilisations, il laisse les peuples sans couvertures, et donc sans l'être. Le bilan est mitigé : le concept, construit les choses ; il détruit les rapports humains, fait, du clair et de l'allégorique.

Les expériences de tous les jours ne viennent-elles pas montrer que la philosophie et les sciences, sous ses aspects du « logos » (=discours élaboré sur l'être des choses, disons, sur la vérité unilatérale) produit l'homme intelligent ? Toutefois, le « logos » est aussi orgueilleux ; il produit des individus autonomes les uns des autres ; sous l'aspect langage, le « logos » est autosuffisant, il se développe selon ses propres logiques, parfois affranchies du monde des contextes pour un savoir

---

<sup>21</sup> Isaïe, Nzeyimana, *Philosophie et rationalités - Livre III : Vivre avec les philosophes*, Editions du Net, Juillet 2020, p.382, ISBN: 978-2-312-07453-5. [librairie-gallimard.com/livre/9782312074535](http://librairie-gallimard.com/livre/9782312074535)

<https://www.google.com/search?tbm=bks&q=Isaie+Nzeyimana>

GOOGLE BOOKS the world's most comprehensive index of full-text books p. 309-333

défini comme vérité, universalité. Pour plusieurs raisons et intérêts à protéger, l'on se trompe sur le sens de l'universalité et de la vérité. Etant en rapport à l'être individué ou vérité ontologique (contenu), étant aussi en rapport à la forme, la pratique, ici dénoncée de la vérité, ne garde que le rapport à la forme.

### **Le verdict, dans le syllogisme juridique**

Le recours à l'universalisme, comme garantie de la vérité partageable, est normatif et non descriptif. Les normes guident la délibération et les interprétations, sans des contextes d'être femmes, minorités, pauvres, localisés trop loin dans des zones difficilement accessibles. Si ces catégories et leurs contextes n'entrent pas dans les normes de l'universalisme, elles ne nous concernent pas, « je suis désolé », dosons-nous ».

Dans une démarche argumentative, déductive et non descriptive ou d'exploration, le résultat ou la vérité ou le verdict est déjà connue pour autant qu'il découle des normes et moins d'un événement ou un contexte à découvrir et à élucider. Précisément, le type de raisonnement pour la prise de décision dans les organes est normatif ; les prémisses sont connues, sont les normes, les chartes ; les lois de déduction sont aussi connues : sont des règles de procédure et l'ordre des hiérarchies qui définissent les objectifs et qui prennent la parole pour éclairer la direction/orientation à suivre ; les conclusions sont aussi connues à l'avance, parce qu'impliquées dans les prémisses.

### **Des rapports asymétriques**

Dans un « Logos », comme discours sur « ce qui est » ou « n'est pas », les sujets membres des organisations internationales sont placés dans une relation non seulement distante, mais aussi asymétrique contre les victimes des crimes.

Les sujets membres du Conseil de sécurité et leurs alliés ont des instruments : les organes, les lieux, architectures et décors inaccoutumés qui ne sont pas des lieux des crimes, les lois et la maîtrise des lois, y compris les livres des lois et les règles de procédures dans la main, surtout les langues (le Français, l'Anglais, ...) ; ils ont un langage, une rhétorique et une diplomatie de la parole bien élaborés.

Dans un tel Forum intellectualiste et sophistiqué, qu'ont-ils les victimes ? Uniquement leurs présences. Or, en toute logique de type binaire (vrai ou faux), souffrir, pleurer, se taire,... n'est pas un argument ou « assomption » prévus dans la démarche standard logique qui enchaîne des prémisses (doctrines, normes, lois, traditions onusiennes posées comme vraies et, justes) à leurs conclusions (décider d'aller secourir la victime).

Les sources de la légalité et de la légitimité d'intervenir sont : (i) la Charte (idéalement expression des valeurs de l'éthique universelle), (ii) les décisions du conseil de sécurité (délibération), (ii) les intérêts des pays puissants qui délibèrent. La charte, idéalement expression de l'éthique, devient confuse, entre la délibération, les intérêts et les forces de persuasion. Le sortant vainqueur n'est pas absolument celui qui a des arguments plaqués sur ce qui s'est passé, mais des forces de persuasion et dissuasion où se jouent antagonismes, complicités, prudences,...

Les outils du langage formalisé n'étudient pas la sincérité, mais la vérité, comme cohérence, c'est-à-dire rapport formelle entre les normes préétablies. Dans mon livre sous titré « Cohérence, vérité et validité », j'écris :

« L'une des formes de manipulation de l'esprit est la confusion qui peut être volontaire ou involontaire de la cohérence et de la vérité. C'est dans les cas où l'individu, seul ou en communauté, pose les conditions ou préalables ou normes, comme lois guidant l'entendement et l'agir. Pour lui, la rationalité sera alors la cohérence formelle et la chaîne de toute la démonstration, telle qu'elle est concluante, seulement à partir des conditions qu'il a posées. Un individu ou une corporation qui agit ainsi, conformément à la norme qu'il a lui-même établie ou qu'on a établie pour lui, croit agir dans la vérité, alors qu'il est plutôt dans

la cohérence. La vérité est plutôt dans la valeur de la chose que seul l'esprit métaphysique (essence, sens ou signification) peut décider<sup>22</sup>».

Mais, le silence de l'être n'est-il pas aussi son langage ? Le visage de la victime n'est-il pas aussi son langage ? La philosophie du langage insiste : le l'homme et le langage son ontologiquement uni, non pour avoir un rôle d'instrument de domination de l'un (je) contre autre (tu), mais d'écoute, à la limite du silence. La Langue Kinyarwanda (des Rwandais) utilise le terme « kumva » désignant concomitamment comprendre (analyse intellectuelle), sentir (par les sens externes et internes) et éprouver (sentir par le cœur), en un aller- retour : d'une part, des analyse rationnelles (intelligence=ubwenge) pour des intuitions du cœur (cœur=umutima), d'autre part, des intuitions du cœur pour des analyses rationnelles.

Lorsqu'il s'agit du langage et de ses implications éthiques et altruistes, Martin Buber ou Emmanuel Levinas sont des bonnes écoles. Le langage fait signe à l'intersubjectivité. L'altérité surgit quand l'autre m'adresse la parole. Dans la parole, l'homme n'est donc que visage, qu'exposition, que vulnérabilité, terme très développé chez Levinas<sup>23</sup>. J'aime ce caractère vulnérable de l'homme, du « Je » et du « Tu » aussi vulnérable que « Je » ; elle (vulnérabilité) ouverture à une éthique de proximité.

---

<sup>22</sup> Isaïe Nzeyimana, Philosophie et rationalités, Livre II : Logique, méthodologie scientifique et épistémologie « Cohérence, validité et vérité » Editions du Net 126, rue de Landy, 2018, p.209, ISBN: 978-2-312-06115-3. <https://www.librairie-gallimard.com/livre/9782312061153-philosophie-et-rationalites-t-2-logique-methodologie-scientifique-et-epistemologie-isaie-nzeyimana/> p 7-8.

Paul Ricoeur 1983), Temps et récit I : L'intrigue et le récit historique, Paris, 1983, Seuil, Coll. « Points ». Paul Ricoeur, *Temps et récit III : Le temps raconté*, Paris, Seuil, Coll. « Points ». Lecture et commentaire par Annik Dubied, Une définition du récit d'après Paul Ricoeur. Préambule à une définition du récit médiatique p. 45-66, COMMUNICATION, <https://doi.org/10.4000/communication.6312>, <https://journals.openedition.org/communication/6312>,

<sup>23</sup> Cfr. (i) LARRIERE, Catherine, *En quel sens le principe responsabilité est-il un humanisme ? Respect ou responsabilité ? L'éthique de la vie chez Hans Jonas*, éditions de la Sorbonne <https://books.openedition.org/psorbonne/103815?lang=fr> (ii) -REA, Caterina, Rea, *“De l'ontologie à l'éthique”*, Revue Philosophique de Louvain Année 2002 100-1-2 pp. 80-107, Reference: [https://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_2002\\_num\\_100\\_1\\_7410](https://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_2002_num_100_1_7410)

Martin Buber appelle cela « la relation Je-Tu ». Il écrit : « Au commencement est la relation qui est une catégorie de l'être, une disposition de l'accueil, un contenant, un moule psychique : c'est l'a priori de la relation, le « Tu » inné<sup>24</sup>.

En quoi le silence, les pleures de la victime et témoins ne sont-ils pas ce qui se présente à l'esprit comme étant son l'expression de ce qu'il vit et donc de sa vérité? Bien avant eux (Martin Buber ou Emmanuel Levinas), lorsque le philosophe Descartes, le plus rationaliste ou même le père du rationalisme moderne, dans son livre « Discours de la méthode » établit que le critère de la vérité, c'est l'évidence, de quelle évidence s'agit-elle ?

« Le premier [critère de la vérité] était de ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je la connusse évidemment être telle ; c'est-à-dire d'éviter soigneusement la précipitation et la prévention, et de ne comprendre rien de plus en mes jugements que ce qui se qui se présenterait si clairement et si distinctement à mon esprit que je n'eusse aucune occasion de le mettre en doute <sup>25</sup>».

Chez Descartes, seule l'évidence est le critère de la vérité. L'évidence est-elle externe au sujet pensant ? Assurément pas. Chez Descartes, pourtant très rationaliste, cette évidence est dans l'état du sujet pensant qui sent, d'intuition éclairée, que c'est pourtant « vrai », comme en face d'un récit d'un témoin des crimes et du génocide. Le récit produit une évidence interne dans l'esprit du sujet écoutant qui sent que c'est pourtant vrai. C'est la valeur du « récit » que le philosophe Paul Ricoeur<sup>26</sup> met en évidence à la place du texte ou discours savamment élaboré.

---

<sup>24</sup> BUBER, Martin, « *Je et Tu* », présentation inédite de Robert Misrahi, Avant propos de Gabriel Marcel, Préface de Gaston Bachelard, Aubier, France, 2013, p. 60.

<sup>25</sup> René, Descartes, *Discours de la méthode*, Préface, Commentaire et notes explicatives par Marcelle Barjonet-Hureau, Editions sociales, Paris, 1974 (Texte conforme à l'éditeur, J.Marie. (Leyde 1637.), p.54-55.

<sup>26</sup> Isaie Nzeyimana, Philosophie et rationalités, Livre II : Logique, méthodologie scientifique et épistémologie « Cohérence, validité et vérité » Editions du Net 126, rue de Landy, 2018, p.209, ISBN: 978-2-312-06115-3. <https://www.librairie-gallimard.com/livre/9782312061153-philosophie-et-rationalites-t-2-logique-methodologie-scientifique-et-epistemologie-isaie-nzeyimana/> pp 7-8.

## **Singulièrement la domination par le langage dans les Organisations internationales**

Il se pose le problème de la domination par le langage et par des langues érigées universelles pour les Nations Unies qui n'intègrent pas les langues des peuples collectivement souffrants.

Qui n'a-t-il pas encore constaté que dans les procès internationaux sur le génocide contre les Tutsi, les victimes comme les présumés criminels perdent, disons manquent à la vérité. Ils gagnent là où ils devraient perdre (le cas de certains présumés génocidaires rwandais libérés) et ils (les avocats et les témoins du génocide) perdent là où ils devraient gagner, si les logiques s'étaient déroulées autrement (les témoins du génocide), ces contextes étant les langues des crimes faites du claire et de l'analogue, les lieux, les témoins confrontés chez eux, Généralement, ils ne perdent pas dans les contenus (vérité ontologique ou rapport aux faits), mais dans les procédures (vérité logique ou rapport à la forme normative de l'argumentation).

## **Besoin d'un supplément existentiel pour les préambules de la déclaration universelle des droits de l'homme**

Les préambules de la déclaration universelle des droits de l'homme sont essentiellement fondées sur la métaphysique d'un l'ordre primordial, d'une harmonie entre tous les peuples, tous identiques, des identités indiscernables  $1=1$ . Elles n'intègrent pas les dimensions existentielles de l'homme, empruntons au philosophe Heidegger, l'expression de « l'oubli de l'être », effectivement oubli de cet être humain concret, selon les catégories ou modalité d'existence de l'homme : la joie, mais aussi la solitude totale face à la tragédie », le désespoir, le sentiment d'échec de la condition humaine et l'angoisse.

L'Ontologie existentielle (Martin Heidegger, Jean Paul Sartre, Emmanuel Levinas, Martin Buber,...) ouvre à une autre dimension de la responsabilité qui devrait revitaliser les organisations onusiennes. Elle est une ontologie de l'être précaire et vulnérable<sup>27</sup>. Un tel être est pour le « Je/Moi » un appel, une « sollicitude ». Le caractère individué de la responsabilité est aussi dans cette thèse de Jean Jacques Rousseau : « La pitié à l'égard de l'être qui souffre caractérise déjà les vivants qui, non corrompus, ne peuvent rester indifférents à la souffrance de leurs congénères<sup>28</sup> ».

## **De normes et doctrines de « non agir » dans les Organisations internationales », très légitimement**

### ***(i) « Un engagement minimal et une interprétation minimaliste de l'imposition de la paix »***

L'une des missions des organisations internationales et onusienne est, dans ces contextes, de protéger les populations contre les génocides, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. A l'inverse, a posteriori (au vue des pratiques), l'organisation onusienne est perçue comme une force militaire sans être une armée, pour autant qu'elle dépend, en ses opérations, des armées des pays puissants œuvrant, confrontés eux aussi, à la complexité des leurs propres organes de décisions. Thierry Vircoulon relève cette ambigüité :

---

27. H. Jonas, « Sur le fondement ontologique d'une éthique du futur », art. cit., p. 102 par Catherine Larrère, *En quel sens Le principe responsabilité est-il un humanisme* ? Respect ou responsabilité ? L'éthique de la vie chez Hans Jonas », Éditions de la Sorbonne, <https://books.openedition.org/psorbonne/103815?lang=fr>

28 H. Jonas, « Sur le fondement ontologique d'une éthique du futur », art. cité, p. 102 par Catherine Larrère, *En quel sens Le principe responsabilité est-il un humanisme* ? Respect ou responsabilité ? L'éthique de la vie chez Hans Jonas », Éditions de la Sorbonne, <https://books.openedition.org/psorbonne/103815?lang=fr>

« Même dans une configuration de « mandat sous chapitre VII », autorisant l'emploi de la force, les missions de l'Onu ont une faible capacité d'imposition car une telle mission de paix est une force militaire sans être une armée. L'ambiguïté vient du fait qu'elle en a toutes les apparences, ce qui provoque une confusion entre « force de paix » et « armée de paix ». Une mission d'imposition de la paix a une structure militaire avec un état-major, des unités d'observation et d'opération, des moyens logistiques offensifs (hélicoptères de combat et blindés), etc<sup>29</sup> ».

Thierry Vircoulon résume ces raisons de ne pas agir : (i) Une dépendance matérielle à l'égard des pays contributeurs d'hommes et d'équipements, (ii) une culture du refus de principe de l'affrontement, (iii) une doctrine de la dissuasion passive. Pour œuvrer dans ce dilemme, les organes de maintien de la paix reposent sur une doctrine de l'engagement minimal ou sur une interprétation minimaliste de l'imposition de la paix et se limite à un strict rôle de dissuasion passive, de la guerre défensive uniquement lorsque les forces onusiennes sont attaquées<sup>30</sup>.

### ***(ii) Une éthique confisquée entre légalité et légitimité***

La légalité est en rapport à la loi, aux procédures et protocoles normatives. Alors que la légalité est fermée, la légitimité d'agir est en rapport à la fois à la loi et à l'éthique ; elle est aussi ouverture à l'éthique selon cette loi naturelle kantienne « Traite l'humanité en toi-même ». Uniquement cette loi, inscrite dans la nature, elle oblige à agir moralement ; elle est se situe dans le dilemme onusienne entre la loi positive et conventionnelle qui interdit d'agir et la loi morale et des bonnes mœurs culturellement et socialement reconnues qui recommandent d'agir.

---

<sup>29</sup> Thierry Vircoulon, « « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo », in *Politique africaine* 2005/2 (N° 98), pages 79 à 95. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-2-page-79.htm>

<sup>30</sup> Thierry Vircoulon, « « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo », in *Politique africaine* 2005/2 (N° 98), pages 79 à 95. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-2-page-79.htm>

Par contre, quelle est le statut de l'éthique dans le fonctionnement des organisations onusiennes ? Un légaliste positiviste dirait : une éthique et des mœurs encadrées par la loi et les conventions et, en dehors de la loi, pas d'éthique.

Le philosophe Platon (427-347 av.JC) avait voulu régler les questions de la cité une fois pour toutes dans un gouvernement par la sagesse du roi « philosophe » qui contemple l'idée du Juste et qu'il rend la justice parfaite à la cité, directement sans aucune autre médiation. Dommage : s'étant rendu compte de tels sages ne sont disposés à la politique, Platon institue la loi comme un instrument de la justice, par interposition entre juge et la victime. C'est déjà un début de la distanciation entre le juge et la victime.

### *(iii) Ne pas agir, au risque de discrédit<sup>31</sup>*

Le génocide contre les Tutsi au Rwanda, après des échecs onusiennes en somalie (1993) et, après, à Srebrenica (1995) ont introduit un autre paradigme d'inaction. Les échecs et le « risque de discrédit » contre les organes internationaux, les pays puissants et les personnalités de renommées internationales engagées dans et autour de ces opérations : (i) les échecs et le paradigme du risque de discrédit suggèrent à ces pays de ne pas intervenir dans des conflits dont ils ne contrôlent pas tous les paramètres, (ii) ne recommandent d'intervenir que lorsque le succès est assuré<sup>32</sup>. Or, de tels paramètres d'indécidabilité sur des

---

31 David, Ambrosetti et Yves Buchet de Neuilly, Crises et organisations internationales.

Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs, p. 7-14. 75 | AUTOMNE 2009. <https://doi.org/10.4000/conflits.17680>  
<https://journals.openedition.org/conflits/17680>

<sup>32</sup> David, Ambrosetti et Yves Buchet de Neuilly, Crises et organisations internationales. Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs, p. 7-14. 75 | AUTOMNE 2009. <https://doi.org/10.4000/conflits.17680>  
<https://journals.openedition.org/conflits/17680>

terres étrangères existeront toujours et ainsi valideront la légitimité de ne pas agir.

#### ***(iv) Sécurité collective, sécurité coopérative, inégalité des pays et crimes jugés de petite taille***

Idéalement, le système de sécurité collective repose sur l'indivisibilité de la paix, l'agression contre un État étant considérée comme une agression contre tous les États et la responsabilité collective face à toutes les agressions. Une menace ou une agression contre un État ou un peuple constitue une menace contre tous, et chaque nation doit participer (sécurité coopérative) activement à garantir la sécurité du continuum<sup>33</sup>.

Dans la pratique, le système est nuancé par l'inégalité entre les États. Le philosophe Emmanuel Kant, dans son livre « Projet de paix perpétuel », pose que le fédéralisme et, dans ces contextes, la fédération de la sécurité collective, n'est possible que lorsque les États sont égaux. Par contre, tant que le concept d'inégalité est opératoire, uniquement les pays puissants et ceux qui leurs sont directement associés sont les universaux. Tandis que d'autres conflits, chez les pays de la zone périphérique (sur la configuration des pays entre « centre=les pays riches » et « périphéries=les pays pauvres qui ne dépendent que du centre »), sont jugés de petite taille et n'affectent donc pas la sécurité collective de l'universel. Certes, les États agissent comme si dans la déclaration universelle des droits de l'homme, les individus membres des pays puissants sont les seuls universaux. Leur insécurité impacte le monde et la sécurité collective. Tandis que le génocide des Tutsi au Rwanda, la résistance des tutsi dans la localité de Bisesero et dans d'autres lieux au Rwanda de 1994 et, dans l'extension des autres risques

---

<sup>33</sup> Thierry, Bidouzo, « Les organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique. Chapitre 1. Les mécanismes traditionnels de maintien de la paix ». p. 67-122 Titre 1. « La diversité des stratégies de maintien de la paix ». <https://books.openedition.org/dice/7847?lang=en#:~:text=%C2%AB%20La%20consolidation%20de%20la%20paix,action%20des%20diff%C3%A9rents%20acteurs%20intervenant>. Thierry Bidouzo fait référence au Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau désignées par le Secrétaire général pour rédiger un rapport sur la responsabilité collective et la réforme de l'ONU, décembre 2004.

des génocides ou des crimes en Afrique, en Asie, en Amérique latine,... sont jugés de petite taille, trop locaux et endogènes et n'impactent pas la sécurité universelle.

#### ***(v) La doctrine de non -ingérence, même chez un gouvernement génocidaire***

La doctrine de la non ingérence est basée sur l'autre principe de la souveraineté des Etats indépendants. La Souveraineté est interne (exclusivité des compétences), externe (non dépendance et intégrité territoriale et populaire (le peuple reconnu comme tel est souverain en ses volontés), nationale (une nation est souveraine en chacune de ses composantes). Ainsi affirmé, le principe de l'égalité souveraine des Etats et entre Etats vient dire aussi un autre principe : celui de non ingérence ou non intervention d'un tiers Etat ou tierce organisation dans un autre Etat souverain. Le philosophe Kant donne des raisons radicales de cette interdiction ; elles sont reprisés par Franck Olivar dans discours sur « vers la paix perpétuelle » :

« Un État n'est pas, comme le sol où il est établi, un « avoir » dans le sens patrimonium. Aucun autre État n'a le droit de lui imposer des ordres et d'en disposer ou de l'incorporer car ce serait : « comme une greffe, lui qui comme souche à sa racine propre, c'est lui ôter son existence comme personne morale et faire de cette personne une chose<sup>34</sup> ».

Dans les faits, et par contre, la souveraineté n'est jamais donnée, mais suggérée, conquise et acquise. Les Pays, les Etats et les gouvernements développent leurs puissances à être respectés : sont la puissance externe et institutionnelle de respect des conventions librement ratifiées et la puissance interne juridique, constitutionnelle et morale de pouvoir se gouverner et de respect des valeurs et de des droits de leurs populations. Si l'on admet que la souveraine n'est pas un acquis, mais un mérite, une conquête dans le respect des Droits et liberté des populations par un Etat concerné, un Gouvernement qui n'agit pas ainsi s'attire aussi, sur son territoire, l'ingérence. Ainsi, comment est-ce qu'un gouvernement des crimes contre l'humanité et du génocide et un

---

<sup>34</sup> Franck Olivar, Vers la paix perpétuelle, Yes with Kant ! PHILOSOPHIE  
vendredi 27 novembre 2020 à 14h20, 6 min,  
[Hts://www.radiofrance.fr/personne/frank-olivier](https://www.radiofrance.fr/personne/frank-olivier)

territoire de génocide, peuvent-ils se prévaloir du droit à la souveraineté ? Les Etats, pour barrer l'intrusion d'une gendarmerie qui serait mondiale par un Etat se dirait aussi mondial ou universel, ont formulé cette pratique : « En tout état de chose, chaque Etat est tenu responsable de la sécurité de ses populations ». En suivant cette norme, un tel Etat génocidaire est-il responsable de qui ? Est-il responsable encore des ses populations minorisées et, opprimées ? L'est-il devant les Organisations internationales qui jugent que la sécurité de ces populations n'a pas impacté la sécurité collective de l'universelle ?

Par contre, au sein de cette doctrine de la non ingérence, s'insère une brèche : les forces militaires onusiennes n'attaquent que lorsqu'elles sont attaquées. Paradoxalement, les mêmes forces militaires onusiennes n'attaquent pas lorsque les populations persécutées qu'elles protègent sont attaquées.

#### ***(vi) « Interprétation minimaliste des conflits et des crimes humanitaires »***

Le principe qui serait de la souveraineté illégitime n'est cependant pas sur la liste des principes onusiennes. Pour ne pas agir, à défaut, il y a toujours des possibilités d'hésitation dans l'affirmation des crimes ou en les désignant autrement : conflits, guerres tribales trop habituelles en Afrique ou dans un autre pays concerné, tout ce qui peut amoindrir la densité des crimes. De cette faible interprétation, ressort l'option à l'application du principe de l'ingérence humanitaire.

Les forces onusiennes sont aussi préventives. Agissant au sens de cette doctrine, elles voient les crimes humanitaires se produire pour des ouvertures à la doctrine de l'ingérence humanitaire, venant agir non sur des causes mais pour la gestion des conséquences et la pérennisation de la situation de la précarité chez des populations victimes. Catherine Coquio désigne la politique humanitaire comme la continuation de la guerre par d'autres moyens<sup>35</sup>.

---

<sup>35</sup> Catherine Coquio, « Guerre coloniale française et génocide rwandais : la responsabilité, l'implication de l'État français et sa négation », in Cahier d'histoire. Revue de l'histoire critique, 99 | 2006, Relectures d'histoires coloniales, <https://journals.openedition.org/chrhc/785>

### ***(vi) Résultats de ces doctrines : la cohabitation pacifique entre les criminels et les forces internationales de maintien de la paix en période de crimes***

Les forces négatives criminelles ou génocidaires savent toutes les doctrines, lois et procédures onusiennes ; elles n'attaquent pas les forces onusiennes de dissuasion ; elles ne les provoquent pas pour ne pas leur donner de la légalité et la légitimité de défense.

Les deux forces : de maintien de la paix et d'autres en face : des criminelles s'observent, s'abritent sous ces doctrines qu'elles connaissent toutes, acceptent de cohabiter pacifiquement, sans se provoquer, les victimes étant abandonnées au milieu, entre ces les deux forces antagonistes.

## **Conclusion**

### ***Une tendance qui devrait inquiéter les Organisations Internationales de maintien de la paix, pour le futur***

L'absence d'une éthique des responsabilités de proximité et d'empathie au sein des organisations internationales ouvre à un mauvais tournant contre les mêmes Organisations qui devraient progresser vers la trajectoire Kantienne<sup>36</sup> d'un « projet de paix perpétuelle », dans un fédéralisme mondial. Les pays rendus miniritaires se sentent de plus en plus pris dans cette domination : (i) entre l'universel et le non universel, (ii) la concentration des grandes structures d'organisation mondiale sur un même continent (l'Europe et l'Occident), (iii) les doctrines de non agir, les langues, la sophistication des procédures. Ces pays se créent des alternatives des nouveaux regroupements entre pays ou associations de personnes victimes et non écoutées dans leurs vulnérabilités ; ces pays ou associations s'isolent ou coordonnent leurs efforts.

---

<sup>36</sup> Franck Olivar, Vers la paix perpétuelle, Yes with Kant ! PHILOSOPHIE  
vendredi 27 novembre 2020 à 14h20, 6 min,  
[Htts://www.radiofrance.fr/personne/frank-olivier](https://www.radiofrance.fr/personne/frank-olivier)

Les pays puissants qui siègent de plein droit dans les Organisations Internationales s'étonnent de ces surprises d'isolement; ils oublient que c'est un produit cohérent des irresponsabilités historiques assez cumulées pour produire leurs effets.

Il se pose le problème de l'exclusivité. Comment est-ce les organisations Internationales de maintien de la paix peuvent-elles être plus inclusives de tous les Etats de la planète tant que les pays puissants concentrent, sur les territoires occidentales, tous les moyens et institutions de dissuasion: militaire, financière, diplomatique, linguistique, sanitaire,... Ne n'impose-elle pas la délocalisation des certaines de ces instruments pour l'inclusivité de la planète ?

### ***L'Occident voisin, d'ailleurs trop voisin***

L'on n'a jamais compris d'où provient cet éloignement. L'occident et l'Afrique sont voisins, d'ailleurs trop voisins, à peine un même continent, géographiquement, idéologiquement et pour tous les systèmes de penser et de croire, de sorte que, par exemple, parler de l'histoire de l'Afrique sans évoquer l'Occident et, inversement, de l'histoire de l'Occident sans évoquer l'Afrique, une telle histoire ne serait pas complète. Seulement, ce rapprochement devient éloignement, lorsqu'il s'agit de penser à une éthique et une responsabilité de proximité.

© Isaïe Nzeyimana

### **ABSTRACT**

#### **Openness to ontological character of responsibility for an ethic of proximity in international peacekeeping organizations**

*The genocide against Tutsi of Rwanda was prepared and alerted to UN organizations and powerful decision-making countries in UN organizations, it was carried out in the presence of UN international organizations and powerful countries; it lasted 100 days, with the Tutsi trying to resist against*

*the genocidal army, the genocidal government and the militias, without any help being provided to them. At the end, the only remark: “We”, from an impersonal we, regret, the genocide took place...”, this statement can only be interrogative. International researchers are no further ahead: terms like “international blindness to the drift,” overwhelming historical or political responsibilities where people feel concerned... are non-binding terminologies; however, they have value of working hypotheses for the description of the corresponding facts, in a “descriptive” ontology.*

*The genocide against Tutsi of Rwanda reveals the questioning of the individual character of responsibility of people sitting in international decision-making organizations. Responsibility is a response from the subject “I” to the address of a subject “You”. However, in international bodies and organizations, this “I”-“You” relationship is not authentic. It is indirect: “I”, subject sitting in the Organs and “You”, as subject victim of the crimes to be rescued, do not contact each other. Between “I” and “You”, there are distancing bodies or instruments: (i) security council and powerful countries, (ii) norms, (iii) procedures and hierarchies, (iv) ideologies or prisms through which sitting members appreciate and interpret events. What can we do about a tribal war between archaic peoples? This is, for example, an ideological interpretation of conflicts, crimes and genocides in countries considered to be minorities.*

*In such Forums, the responsibility is never personal; it is impersonal, let us say “anonymous”, each agent being sheltered by the principle of collegiality and confidentiality. Victims are also not personified; they are groups, barely anonymous. The UN Organs, procedures, theories and doctrines have objectified them in order to be able to process them, analyze them, number them, establish them on probabilities and of significant importance or non-importance.*

*Members of organizations are in a relationship that is not only distant, but also asymmetrical (unequal or of subordination) against victims of humanitarian crimes and genocides. Sitting members have instruments: organs, places, architectures and unusual settings which are not places of crimes, laws and mastery of laws, procedures, languages (French, English, etc.). At this level, problem of domination by language and by languages established as universal for the United Nations arises, which languages do not integrate the languages of the collectively dominated peoples.*

*Members sitting in bodies are covered by very legitimate norms and doctrines, let us say, "not to act", in all legitimacy, in the event of crimes and genocides, in particular: (i) "the doctrine of commitment minimal leading to the minimalist interpretation or of the imposition of peace"; (ii) avoidance of the "risk of discredit" of international bodies, powerful countries and internationally renowned individuals engaged in and around operations, in the event of failure; (iii) the doctrine of "collective security" and "cooperative security" where only humanitarian crimes that may occur in powerful countries are deemed likely to affect global collective security, while in other countries, the same crimes are judged small, endogenous, too local and therefore cannot affect the collective security of the universal; (iv) the norms of "legality" and "legitimacy" to intervene or not to intervene where ethics and responsibility are confiscated between the legality and legitimacy of acting or not acting; (v) the doctrine of "non-interference", even in a genocidal government. These asymmetries are encouraged by another historical context which means that all the means and institutions: military, financial, diplomatic, linguistic, health, etc. deterrence are concentrated on the same continent, without any initiative, even afterwards, to relocate some of these instruments.*

*These descriptions allow us to think about the conditions of possibility of an ethics, legality and legitimacy of proximity between UN peacekeeping bodies and victims to be rescued, in particular: (i) by integrating other disciplines in the understanding at the local level of problems crises and humanitarian crimes: literature, anthropology, medicine, history, religion, etc., generally not prioritized by UN research structures which prioritize legal, political and geopolitical, geostrategic, geo-economics disciplines; (ii) by relocating, even partially, the bodies and instruments of discussion and deliberation to the sites of humanitarian crimes.*

## **RESUME**

***La parole aux témoins » : ouverture au caractère ontologique de la responsabilité pour une éthique de proximité dans les organisations internationales***

*Le génocide contre les Tutsi a été préparé et alerté aux organisations onusiennes et aux pays puissants décideurs dans des organisations onusiennes ; il a été exécuté en présence des organisations internationales onusiennes et des pays puissants ; il a duré 100 jours, avec les Tutsi qui essayaient de résister contre l'armée génocidaire, le gouvernement génocidaire et les milices, sans qu'un secours leur soit apporté. A la fin, le seul mot: « Nous », d'un nous impersonnel, regrettons, le génocide a eu lieu ...», ce mot ne peut qu'être interrogatif. Les chercheurs internationaux ne sont pas plus avancés : les termes comme l'« aveuglement internationale face à la dérive, « des responsabilités historiques ou politiques accablantes » où personnes de se sent concernées... sont des terminologies non engageant ; elles ont cependant valeur d'hypothèses de travail pour la description des faits correspondant, dans une « ontologie « descriptive ».*

*Le génocide contre le Tutsi du Rwanda révèle le questionnement du caractère individuel de responsabilité des personnes siégeant dans des organisations internationales de prise de décision. La responsabilité est une réponse du sujet « Je » à l'adresse d'un sujet « Tu ». Or, dans les organes et organisations internationales, cette relation « Je »-« Tu » n'est pas authentique. Elle est indirecte : le « Je », sujet siégeant dans les Organes et le « Tu », sujet victime des crimes à secourir, ne se touchent pas. Entre « Je » et « Tu », il y a des organes ou instrument distanciations : (i) le conseil de sécurité et les pays puissants, (ii) les normes, (iii) les procédures et les hiérarchies, (iv) les idéologies ou prismes à travers lesquels les sujets siégeant apprécient et interprètent les événements. D'une guerre tribale entre les peuples archaïques que peut-on faire ? Telle est par exemple une interprétation idéologique des conflits, des crimes et des génocides chez les pays jugés minoritaires.*

*Dans de tels Forums, la responsabilité n'est jamais personnelle ; elle est impersonnelle, disons « anonyme », chaque agent étant abrité par le principe de la collégialité et de la confidentialité. Les victimes ne sont pas non plus personnifiées ; elles sont des groupes, à peine anonymes. Les Organes, les procédures, les théories et les doctrines onusiennes les ont objectivées pour pouvoir les traiter, les analyser, les nombrer, les établir sur des probabilités et d'importance signifiante ou de non importance.*

*Les sujets membres des organisations internationales sont dans une relation non seulement distante, mais aussi asymétrique (inégaie ou de subordination) contre les victimes des crimes humanitaires et des génocides. Les membres siégeant ont des instruments : les organes, les lieux, architectures et décors inaccoutumés qui ne sont pas des lieux des crimes, les lois et la maîtrise des lois, les procédures, les langues (le Français, l'Anglais, ...). À niveau, se pose le problème de la domination par le langage et par des langues érigées universelles pour les Nations Unies, lesquelles langues n'intègrent pas les langues des peuples collectivement dominés.*

*Les membres siégeant dans les organes sont couverts par des normes et doctrines, disons, de « non agir », en toute légitimité, en cas des crimes et des génocides: (i) « la doctrine de l'engagement minimal conduisant à l'interprétation minimaliste ou des de l'imposition de la paix »; (ii) l'évitement du « risque de discrédit » des organes internationaux, des pays puissants et les individus de renommées internationales engagés dans et autour des opérations, en cas d'échec ; (iii) la doctrine de « sécurité collective » et de « sécurité coopérative » où seuls les crimes humanitaires qui peuvent survenir dans pays puissants sont jugés susceptibles d'affecter la sécurité collective mondiale, tandis que chez les autres pays, les mêmes crimes sont jugés de petites tailles, endogènes, trop locaux et ne peuvent donc pas affecter la sécurité collective de l'universel; (iv) les normes de « légalité » et de « légitimité » d'intervenir ou de ne pas intervenir où l'éthique et la responsabilité sont confisquées entre la légalité et légitimité d'agir ou de ne pas agir ; (v) la doctrine de « non ingérence », même chez un gouvernement génocidaire. Ces asymétries sont encouragées par un autre contexte historique qui fait que tous les moyens et institutions de dissuasion : militaire, financières, diplomatiques, linguistiques...sanitaires,...sont concentrés sur un même continent, sans initiative, même après, de délocalisation des certains de ces instruments.*

*Ces descriptions ouvrent à penser les conditions de possibilité d'une éthique, légalité et légitimité de proximité entre les organes onusiennes de maintien de la paix et les victimes à secourir, notamment : (i) en intégrant d'autres disciplines dans la compréhension des problèmes, des crises et des crimes humanitaires à l'échelle local : la littérature, l'anthropologie, la médecine, l'histoire, la religion..., généralement non assez intégrées par les structures des recherches onusiennes qui*

*priorisent les disciplines juridiques, politiques et géopolitiques, géostratégiques, géoéconomiques ; (ii) en délocalisant, même partiellement, les organes et instruments de discussion et de délibération sur les lieux des crimes humanitaires.*

## **Bibliographie**

-AMBROSETTI, David et BUCHET DE NEUILLY, Yves « Crises et organisations internationales. Les organisations internationales au cœur des crises. Configurations empiriques et jeux d'acteurs », p. 7-14. 75 | AUTOMNE 2009. <https://doi.org/10.4000/conflits.17680>  
<https://journals.openedition.org/conflits/17680>

-Assemblée Nationale (Française), Rapport d'information. Mission d'information sur le Rwanda, par la mission d'information de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées et de la Commission des Affaires Etrangères, *sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*. Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 décembre 1998. <https://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/rwanda/r1271.asp>

-BIDOUZO, Thierry, « Les organisations internationales et la résolution des conflits post-bipolaires en Afrique. Chapitre 1. Les mécanismes traditionnels de maintien de la paix ». p. 67-122 Titre 1. « La diversité des stratégies de maintien de la paix ». <https://books.openedition.org/dice/7847?lang=en#:~:text=%C2%AB%20La%20consolidation%20de%20la%20paix,action%20des%20diff%C3%A9rents%20acteurs%20intervenant>

-BUBER, Martin, « *Je et Tu* », présentation inédite de Robert Misrahi, Avant propos de Gabriel Marcel, Préface de Gaston Bachelard, Aubier, France, 2013, p. 60.

-CHRETIEN, Jean-Pierre, « Mythes et stratégies autour des origines du Rwanda (XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècles) : Kigwa et Gihanga entre ciel, les collines et l’Ethiopie », pp281-320, in *Histoire de l’Afrique, les enjeux de mémoire* (dir. Jean-Pierre, Chrétien et Jean-Louis Triaud), Karthala, Paris, 1999, 503p.

-COQUIO, Catherine, « Guerre coloniale française et génocide rwandais : la responsabilité, l'implication de l'État français et sa négation », <https://journals.openedition.org/chrhc/785> 99 | 2006.

-DESCARTES, René, *Discours de la méthode*, Préface, Commentaire et notes explicatives par Marcelle Barjonet-Hureau, Editions sociales, Paris, 1974 (Texte conforme à l'éditeur, J. Marie. (Leyde 1637.), p.54-55.

-Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies dans sa résolution 217A (III) du 10 décembre 1948.

-ETCHEGOYEN, Alain, *La vraie morale se moque de la morale*, Seuil, « Essais », Paris, 1999, 128 p.

-HEGEL, *Science de la logique, L'Etre*, Traduction, présentation et notes par Pierre Jean Labarrière et Gwendoline Jarczyk, Aubier Montaigne, Paris, 1972.

-H. JONAS, « *Sur le fondement ontologique d'une éthique du futur* », art. cité, p. 102 par Catherine Larrère, « *En quel sens Le principe responsabilité est-il un humanisme ? Respect ou responsabilité ? L'éthique de la vie chez Hans Jonas* », Éditions de la Sorbonne, <https://books.openedition.org/psorbonne/103815?lang=fr>

-LARRIERE, Catherine, *En quel sens le principe responsabilité est-il un humanisme ? Respect ou responsabilité ? L'éthique de la vie chez Hans Jonas*, éditions de la Sorbonne  
<https://books.openedition.org/psorbonne/103815?lang=fr>

-OLIVAR, Franck, « Vers la paix perpétuelle, Yes with Kant »!  
PHILOSOPHIE  
vendredi 27 novembre 2020 à 14h20, 6 min,  
[Hts://www.radiofrance.fr/personne/frank-olivier](https://www.radiofrance.fr/personne/frank-olivier)

-REA, Caterina, « De l'ontologie à l'éthique », *Revue Philosophique de Louvain* Année 2002 100-1-2 pp. 80-107  
[https://www.persee.fr/doc/phlou\\_0035-3841\\_2002\\_num\\_100\\_1\\_7410](https://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_2002_num_100_1_7410)

-RICOEUR, Paul, *Temps et récit I : L'intrigue et le récit historique*, Paris, 1983, Seuil, Coll. « Points ».

-RICOEUR, Paul, *Temps et récit III : Le temps raconté*, Paris, Seuil, Coll. « Points ». Lecture et commentaire par Annik Dubied, Une définition du récit d'après Paul Ricœur. Préambule à une définition du récit médiatique p. 45-66, COMMUNICATION, VOL. 19/2 | 2000.  
<https://doi.org/10.4000/communication.6312>  
<https://journals.openedition.org/communication/6312>,

-SARTRE, Jean-Paul, *Les mais sales*, Folio, Gallimard, 1948, 274 p.

-MICHEL VAN DE KERCHOVE, « Vérité judiciaire et para-judiciaire en matière pénale : quelle vérité ? », in *Droit et société* 2013/2 (n° 84), pages 411 à 432, <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2013-2-page-411.htm>

-NZEYIMANA, Isaïe, *Philosophie et rationalités - Livre III : Vivre avec les philosophes*, Editions du Net, Juillet 2020, p.382, ISBN: 978-2-312-07453-5. [librairie-gallimard.com/livre/9782312074535](https://www.librairie-gallimard.com/livre/9782312074535)  
<https://www.google.com/search?tbm=bks&q=Isaie+Nzeyimana>  
GOOGLE BOOKS the world's most comprehensive index of full-text books

-NZEYIMANA, Isaïe, « Rapport de documentation du Kigali Genocide Memorial (KGM) pour la construction d'un dossier d'inscription du Site mémorial de Kigali sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco », Kigali, 2016, p. 38-49.

-NZEYIMANA, Isaïe, *Philosophie et rationalités, Livre II : Logique, méthodologie scientifique et épistémologie* « Cohérence, validité et vérité », Editions du Net 126, rue de Landy, 2018, p.209, ISBN: 978-2-312-06115-3. <https://www.librairie-gallimard.com/livre/9782312061153-philosophie-et-rationalites-t-2-logique-methodologie-scientifique-et-epistemologie-isaie-nzeyimana/> p 7-8.

-VIRCOULON, Thierry , « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo », in *Politique africaine* 2005/2

(N° 98), pages 79 à 95. <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2005-2-page-79.htm>